

Hellfest : semi-échec pour les AFC

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#)

Date : 14 juin 2010

Selon nos informations, **le recours des Associations familiales catholiques a été jugé irrecevable par le tribunal des référés de Nantes.**

Addendum (15h45) Presse Océan [publie](#) à 15h13 cette brève :

Requête irrecevable. Le juge des référés a rendu sa copie: **la Confédération des associations familiales catholiques n'obtiendra pas la liste des chansons qui seront jouées par les 114 artistes programmés lors du festival de musique metal "Hellfest", événement programmé du 18 au 20 juin à Clisson.**

Jeudi, les militants catholiques, qui dénoncent le caractère blasphématoire et violent de certaines compositions de musique metal, avaient exigé d'avoir connaissance des morceaux interprétés sur scène en vue de réclamer l'interdiction des textes les plus radicaux.

Me Henri de Beauregard, avocat de la confédération, trouve tout de même un motif de satisfaction: "Dans sa décision, le juge des référés prend acte du fait que l'association refusera systématiquement l'accès du festival à un mineur non accompagné d'un majeur responsable". Une pratique qui a déjà cours selon l'avocat des organisateurs du festival mais qui se trouve, de fait, gravée dans le marbre par la justice.

Thibaud COUPRY